

**Commune  
De  
GINGSHEIM**



**Département du Bas-Rhin  
Arr. de Strasbourg - Campagne**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 06 Octobre 2011**

Sous la Présidence de M. Dominique GROSS, Maire  
Elus : 11 – En fonction : 9 – Présents : 8

**Absents :**

Eric Siefert (excusé)

**Procurations :**

-

**Validation du PV de la séance du Conseil municipal du 14/09/2011**

Lecture faite du procès verbal de la séance précédente, le Maire propose au Conseil Municipal de signer le PV de la séance du 14 septembre 2011.

**Compte rendu Séance d'ouverture des plis du 27/09/2011**

Dans le cadre du marché public pour la réalisation du bassin de rétention versant nord, déposé aux DNA le 8 aout 2011, 14 entreprises ont demandé le dossier technique pour l'étude de notre dossier.

3 entreprises ont répondu et proposé un chiffrage :

- La société TRABET (Haguenau) pour un montant HT de 137.322,-€
- La société RAUSCHER (Adamswiller) pour un montant HT de 120.675,30€
- La société EUROVIA (Haguenau) pour un montant HT de 77.482,-€

Après ouverture et analyse des offres par le groupe SOGREAH, mandaté pour cette opération, il apparait que les offres sont largement en dessous de l'estimation de ce dernier (232.000€HT). Ceci en partie est expliqué par la solution proposée par la Commune concernant le stockage des terres excavées, estimé à une quantité de 10000m<sup>3</sup>.

En effet, plus tôt que de prévoir une solution d'évacuation extérieure, fort coûteuse, le Maire propose :

- De stocker une partie sur l'ancienne déchetterie (création de merlons pour aménager proprement ce lieu ?)
- De proposer une seconde partie à plusieurs agriculteurs, dont M. Diebolt, qui souhaite surélever une parcelle située en aval du futur bassin.

Les conseillers font part d'un certain scepticisme (risque de ruissellement accru, terre non stabilisée .....).

Le Maire explique que cela se fera en tout état de cause en accord et en suivi de terrassement par la Sogreah et la société qui sera choisie pour effectuer ce travail.

### **Analyse des offres et validation du choix de l'entreprise retenue, présentation du plan de financement**

Après la séance d'ouverture des plis, en présence de M. Hufschmitt (Conseil Général), de M. Schneegans (Sogreah), de M. Gross et de Mme Ness (Commune de Gingsheim), le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché à la Société EUROVIA, pour un montant HT de 77.482€

Après avoir pris connaissance du taux des différentes subventions possibles, demandées auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la réalisation du bassin de rétention versant Nord par la Sté EUROVIA.
- SOLLICITE les aides respectives du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.
- APPROUVE le plan financier suivant :
  1. Subvention de l'Agence Rhin-Meuse 40% - 21.051,80€HT
  2. Subvention du Conseil Général 39% - 30.217,98€HT
  3. Autofinancement – 26.212,22€HT

**Soit un montant total HT de 77.482,-€**

### **Bilan SICTEU 2010**

Sur proposition de M. le Maire, M. Léonard Schmaltz, délégué de la Commune auprès du Sictou et vice-président de cet organisme, présente au conseil municipal le rapport annuel 2010 de cet organisme concernant la qualité et le prix du service public de l'assainissement.

Après avoir entendu cette présentation et délibéré, le conseil municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

## **Divers**

### **Mise en place de la taxe d'aménagement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012**

Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012, une nouvelle taxe entrera en vigueur, en remplacement de la Taxe Locale d'Équipement. A compter du de 2015, elle couvrira également le remplacement de diverses autres taxes minimales comme par exemple la participation raccordement égout, etc....

La grande différence entre la TLE et la TA réside dans la base de calcul. La TLE se calculait sur la SHON, la TA se calculera sur la somme des surfaces de plancher closes couvertes. Cette somme inclura les surfaces de stationnement intérieures et extérieures, mais défalquera la somme des surfaces de murs et l'isolation de ces derniers.

Il est possible de choisir un taux fixe sur l'ensemble de la commune, ou bien plusieurs taux en fonction de zones définies au préalable ( par exemple une zone où serait définie une PVR, en raison d'un investissement d'infrastructure plus important).

Cette taxe prévoit les mêmes conditions d'exonérations que la TLE.

Il importe d'avoir délibéré chaque année au plus tard le 31 octobre de l'année en cours, afin que le taux puisse être applicable sur l'année suivante.

Gingsheim ne possède pas de PLU, et le taux voté en TLE à ce jour est de 4.5%.

Afin de ne pas subir de baisse de recettes pour 2012, le Maire propose aux conseillers de garder le même taux que celui de 2011, à savoir 4,5%.

Après avoir entendu les explications, et après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le taux de la Taxe d'aménagement pour 2012 à 4,5%.

### **Modification du contrat de travail de Mme Véronique MEYER**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de modification du temps de travail de Mme Véronique Meyer, sous contrat à la Commune depuis 1996.

Suite à des soucis de santé, il ne lui est plus possible d'assumer les heures passées au nettoyage de la Salle des Fêtes.

Actuellement à 11,50h hebdomadaire, elle souhaite modifier son temps de travail à 10h hebdomadaire.

Le Maire précise à M. Becker, trésorier de l'association qu'une vacation de poste sera publiée sous peu afin de pourvoir au remplacement de Mme Meyer sur les

heures de nettoyage qui seront fixées par l'association en fonction du réel besoin de cette dernière.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à Mme Meyer la modification de son contrat de travail.

### **Fête de Noël des personnes âgées**

La fête de Noël des personnes âgées est fixée d'un commun accord au Dimanche 18 décembre 2011. Le menu sera défini courant Novembre, lors du prochain conseil.

### **Entretiens divers**

A l'approche de la Toussaint, M. le Maire propose le samedi 15 octobre 2011, pour effectuer le nettoyage des espaces verts, du cimetière et autre espace communal. Concernant les plots endommagés sur le rond-point, à l'entrée du village, ces derniers seront remis à neuf, à la fin de la période des moissons.

Le Maire clôture la séance à 22h58

Registre de Conseil Municipal du 06 octobre 2011

Rendu exécutoire le 14 octobre 2011

Suite à l'affichage et à la diffusion le 14 octobre 2011

Et la transmission en préfecture le 16 octobre 2011

Le Maire  
Dominique Gross

CM06102011-DGSN